

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métaux Question écrite n° 114694

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le décret n° 2011-114 du 27 janvier 2011, qui autorise les transactions relatives à l'achat de détail de métaux ferreux et non ferreux en espèces lorsque le montant est inférieur à un seuil de 500 euros. Depuis cette disposition et avec l'envolée des matières premières il a été constaté dans plusieurs régions, que des malfaiteurs ne se privent pas de dérober aux agriculteurs, des pièces métalliques telles que des pivots d'irrigation, des câblages de l'infrastructure d'arrosage et divers tuyaux métalliques qui sont en général dans les champs sans surveillance et à distance des exploitations. À l'instar des agriculteurs, déjà peu épargnés par la sécheresse, les entreprises du bâtiment sont elles aussi victimes de ces larcins. C'est pourquoi, il lui demande s'il ne serait pas opportun de revenir sur ce décret afin d'endiguer ce trafic et permettre ainsi une meilleure traçabilité des échanges.

Données clés

Auteur : M. Patrice Verchère

Circonscription: Rhône (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 114694 Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7767 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)